

# MAIRIE DE MARINGES

---

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 11 MARS 2021**

**PRÉSENTS**: M. DUMONT François, M. CROZIER Bernard, Mme THEVENON NICOLI Blandine, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. CŒUR Sébastien, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, Mme JOLY Marie-France, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, M. GARNIER Philippe, M. DUMAS Jean-François, M. ASSOGBA Guillaume.

EXCUSÉE : Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène (pouvoir à Mme PELLETIER Catherine)

**Secrétaire élu** : M. PONCET Jean-Marc.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour en proposant de débattre de l'orientation budgétaire avant le vote des délibérations.

### **1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal désigne M. PONCET Jean-Marc comme secrétaire de séance.

### **2. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Monsieur le maire présente les différents budgets de la commune.

Il présente dans un 1<sup>er</sup> temps, le budget prévisionnel du CCAS en précisant que ce budget étant autonome, il sera voté prochainement par les membres du CCAS. Il précise que le budget général de la commune abonde cette année le budget du CCAS d'un montant de 1000 €. Il précise que les dépenses du CCAS sont principalement occasionnées pour le repas des aînés et des aides exceptionnelles qui peuvent être allouées aux personnes en difficultés financières. Les recettes du CCAS proviennent de la dotation de la commune et de la location de quelques parcelles.

Monsieur le Maire présente ensuite les sections de fonctionnement et d'investissement du budget général de la commune.

Section de fonctionnement : présentation des montants alloués par chapitre. Le prévisionnel est moindre que les années précédentes car les réserves prévisionnées sur les réseaux ont été revues à la baisse. Les dotations de l'état ont été estimées en vue de la préparation du budget. Elles seront précisées avant le vote de celui-ci, une fois que le montant sera notifié sur le site de la Direction Générale des Collectivités Locales (début avril).

Section investissement : M. le Maire rappelle les restes à réaliser sur l'année 2021. Il rappelle les gros projets en cours comme la révision du PLU, l'aménagement de la traversée du village ou l'aménagement

du local du Coquetier, projets qui devraient débiter cette année et se poursuivre sur plusieurs années. Il rappelle également les projets d'extension du réseau BTS sur la commune (Chemin sous-le-bourg et impasse du Coquetier) et de renforcement et d'enfouissement du réseau électrique dans le centre bourg (délibération 2021/03.01). Il est également à prévoir sur 2021 le branchement à l'assainissement collectif dans l'impasse du Coquetier.

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède depuis 2020 un budget annexe « commerces » dont la partie fonctionnement s'équilibre avec les loyers de l'Auberge. L'extension et la rénovation énergétique de l'Auberge est la grosse opération d'investissement de ce budget. Un emprunt a déjà été voté pour payer l'acquisition de ce commerce et les travaux. Les loyers de l'Auberge permettront également de rembourser les échéances de l'emprunt. Des demandes de subventions ont été faites auprès de l'Etat, de la Région, du Département et du SIEL.

Monsieur le Maire présente également le document de valorisation financière et fiscale 2020 de la commune transmis par M. Chaulet, notre nouveau comptable public. Ce document précise que les charges générales de la commune sont plutôt basses par rapport à la moyenne des communes du département de la même strate. La charge du personnel est relativement basse principalement dû au fait que la commune ne possède pas d'école publique donc pas d'agent des écoles. A contrario, les charges de gestion courante sont plus importantes puisque la contribution à l'école apparaît sur ce chapitre.

Monsieur le Maire précise que la commune possède une bonne trésorerie. Il rappelle que le budget ainsi que les taux d'imposition des taxes foncières (bâti et non bâti) seront votés au prochain conseil, soit le jeudi 08 avril.

### **3. DÉLIBÉRATIONS**

#### **2.1 RENFORCEMENT BTS BOURG DE MARINGES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de renforcement du réseau BTS au bourg de Maringes

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le comité et le Bureau, le SIEL-territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

#### **Financement :**

Coût prévisionnel du projet :

<b>Détail</b>	<b>Montant HT Travaux</b>	<b>%-PU</b>	<b>Participation Commune</b>
Cablage fibre optique bourg Maringes PM 87	0 €	0.0%	0 €
Eclairage public suite renforcement bourg de Maringes	40 096 €	56.0%	22 454 €
Renforcement dissimulé bourg de Maringes	136 160 €	0.0%	0 €
GC télécom bourg de Maringes	46 800 €	75.0%	35 100 €
Traitement et recyclage supports bourg de Maringes	460 €	0.0%	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>223 517.60 €</b>		<b>57 554.15 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension Renforcement BTS P. « Bourg de Maringes » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

**APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

**PREND ACTE** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

**DECIDE** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 ans.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **2.2 AUTORISATION AU MAIRE DE DEPOSER UN DOSSIER D'URBANISME AU NOM DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une maison située sur le centre bourg, impasse du Coquetier. Il rappelle le projet de local multiservice au rez-de-chaussée et d'un appartement communal à l'étage.

Ce projet nécessite le dépôt d'un dossier de déclaration préalable complété d'une demande d'autorisation d'aménager un ERP. Il présente le dossier graphique réalisé par le cabinet d'architecture Fertile Architecture. Il demande à l'assemblée l'autorisation de déposer cette demande au nom de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable au nom de la commune pour la réalisation des travaux de création d'un local commercial au rez-de-chaussée et d'un appartement communal à l'étage.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **2.3 MAISON DU COQUETIER : VALIDATION HONORAIRES MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une maison située sur le centre bourg, dans l'impasse du Coquetier. Il rappelle le projet de local multiservice au rez-de-chaussée et d'un appartement communal à l'étage.

L'ensemble de ces travaux nécessite une assistance technique et administrative (maîtrise d'œuvre). Monsieur le Maire présente le devis du cabinet Fertile ARCHITECTURE d'un montant de 18 487.50 € HT soit 22 185 € TTC.

Pour rappel, le cabinet Fertile Architecture a déjà réalisé en 2020 l'étude de faisabilité de la réhabilitation de ce bâtiment.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de retenir l'architecte Fertile ARCHITECTURE, pour l'aménagement et la réhabilitation de la maison du Coquetier en logement et locaux d'activité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la réhabilitation de la maison du Coquetier en logement et locaux d'activité à l'architecte Fertile Architecture,

**AUTORISE** le maire à signer ledit marché,

**DECIDE** de lancer les marchés subséquents en découlant,

**DIT** que cette dépense sera inscrite au budget 2021

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **2.4 EXTENSION ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'AUBERGE DU MOTTET : VALIDATION HONORAIRES MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020/12.04 approuvant la demande de subventions pour les travaux d'extension et de rénovation énergétique de l'Auberge du Mottet.

L'ensemble de ces travaux nécessite une assistance technique et administrative (maîtrise d'œuvre).

Monsieur le Maire présente le devis de l'atelier d'architecture Abiterre d'un montant de 25 899.75 € HT soit 30 849.75 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que l'Atelier d'Architecture Abiterre a réalisé pour le compte de la Communauté de communes l'APS (Avant-Projet Sommaire) de ce bâtiment qui nous a permis de faire l'évaluation des travaux à réaliser.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil Municipal de retenir l'Atelier d'architecture Abiterre pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation énergétique de l'Auberge du Mottet

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation énergétique de l'Auberge du Mottet à l'atelier d'architecture Abiterre,

**AUTORISE** le maire à signer ledit marché,

**DECIDE** de lancer les marchés subséquents en découlant,

**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2021 et suivants,

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **4. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES**

ECOLE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du Plan de relance portant sur la continuité pédagogique. Il informe l'assemblée qu'un appel à projet pour un socle pédagogique a été lancé par le Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports avec une subvention pouvant atteindre 70% des dépenses liées à l'équipement numérique. Il informe que l'école a transmis le jour du conseil sa volonté de pouvoir bénéficier de ce plan de relance puisque les écoles privées sous contrat peuvent également en bénéficier. Il précise que ce projet doit se composer de 2 volets indissociables (« équipements » et « Services et ressources numériques »). Une réunion entre la directrice, le président de l'OGEC et la commission école sera programmée rapidement afin de pouvoir monter un dossier éligible.

COMMUNICATION :

Les conditions de sécurité sanitaire ne permettant pas la tenue d'une réunion publique d'information sur

la mise en place des aménagements de sécurisation de la circulation sur la commune, il a été décidé de la transformer en Exposition Publique. Cette exposition qui présentera une maquette et des documents vidéos sera ouverte au public, la semaine aux heures d'ouverture de la Mairie ainsi que les samedis matin de 10h à 12h du samedi 27 mars au samedi 17 avril.. L'information sera communiquée dans la lettre de Maringes et par le biais d'affichage sur l'ensemble de la commune.

#### CULTURE :

L'association La Fabrik propose une réflexion sur l'accueil des nouveaux habitants dans les communes. Elle propose de faire un état des lieux de l'existant et d'expérimenter un temps de réflexion entre élus, associations et citoyens pour émettre des projets à mettre en place pour l'accueil des habitants au niveau de la communauté de communes.

#### BÂTIMENT :

La rénovation du local de la Salvagère ainsi que la clôture de la chapelle sont terminées.

#### ASSAINISSEMENT :

Le schéma directeur d'assainissement de notre commune va être réalisé par la communauté de communes. Dans ce but, plusieurs documents relatifs à notre réseau d'assainissement ont été demandés.

URBANISME : La Communauté de communes a transmis un modèle de cahier des charges à adapter à notre commune. Il s'agira dans un 1<sup>er</sup> temps de définir les grandes orientations du Plan Local d'Urbanisme, les priorités à retenir. Un marché devra être lancé pour sélectionner le bureau d'étude.

#### SECURITÉ :

Le contrôle des équipements des espaces récréatifs et sportifs de la commune sera réalisé cette année par l'entreprise Soleus.

### **5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS EXTERNES**

SIEL (rapporteur : Jean-Marc PONCET) :

Le SIEL poursuit ses projets de zones photovoltaïques et éoliennes sur le département. Il termine le déploiement du réseau fibre optique et commence la phase de maintenance du réseau.

SOLIDARITÉ (rapporteur : Guillaume ASSOGBA) :

Proposition de plusieurs ateliers : Insertion, accompagnement RSA, mission locale

TOURISME :

A la demande de la communauté de communes, il est demandé aux communes de vérifier le balisage et l'entretien des sentiers notamment le sentier des blés de 10km. Monsieur le Maire proposerait également de créer de nouveaux circuits de distances différentes. Il propose de contacter les associations de marche sur la commune afin de faire un état des lieux et de définir avec eux les sentiers à valoriser.

### **6. QUESTIONS DIVERSES**

Nettoyage de printemps : Rendez-vous le 27 mars à 14h sur la place de l'église. Les participants devront se munir de bottes, gants et de gilets jaunes, et de masques de protection pour la covid.

**Prochain Conseil Municipal : Jeudi 8 avril 2021 à 20h30**